

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

51469

Déclaration de Maladie : N° P19- 0014337

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

7707

Société :

Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

FAHLI KAWTAR

30/07/1961

Adresse :

HAY QODS, INNID, Resi FAJL, N°5 BERNOUSSI
CASA

Tél. :

0614.29.38.00

Total des frais engagés :

4800,00 DHS

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BENJELLOUN Youssef
OPHTALMOLOGISTE
355, Bd Mohamed V
Casablanca

Date de consultation :

03/12/2020

Nom et prénom du malade :

FAHLI KAWTAR

Age: 23 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

15 DEC. 2020
MUPRAS
ACCUEIL
39611
19241026

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3/12/20	CS	1	300,00	Dr BENJELLOUN Youssef OPHTHALMOLOGISTE 355, BLA Mohamed V CASABLANCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTES 17 S.a.r.l 03 Hay El Massira, Lot Guessou 21 Aïn Harrouda Meknès ICE : 001815899000055 INPE	09/11/20					65.00.00.00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de la maladie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 B 35533411	G 21433552 00000000 00000000 11433553		Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

Docteur Youssef BENJELLOUN

MALADIE ET CHIRURGIE

DES YEUX

LENTILLES DE CONTACT

ANGIOGRAPHIE - LASER

Spécialiste Diplômé de la Faculté
de Montpellier

355, Bd Mohamed V

(En Face Philips)

1 Etage - Casablanca

Tél.: 05.22.24.95.60

Casablanca, le: ١٣.١٢.٢٠٢٠ الدار البيضاء، في :

الدكتور يوسف ابن جلون
اختصاصي في امراض وجراحة العيون

انجيوغرافي - الليزر

خريج كلية الطب بمومبولي

شارع محمد الخامس

(أمام فيلبس)

الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05.22.24.95.60

FAHRI Kewtar

Antibiotique

050 ٤ ١,٨٥

LUNETTES 17 s.a.r.l

Nr 03 Hay El Massira Lot Guessoum
N° 21 Ain Harrouda Mohammedia
ICE : 001815899000056

BENJELLOUN Youssef
OPHTALMOLOGISTE
355 Bd Mohamed V
CASABLANCA

LUNETTE 17

le: 31.12.2022

M. FAITHI KAWTAR

Facture

N° 0001029

Type de verre: organique Antineflets max Bleu
 Monture: OPTIQUE 156

Vision de loin

Sphere	Cylindre	Axe	Add	Prix
OD +1,25				1750,00 DA
OG +1,25				1750,00 DA

Vision de Prés

Sphere	Cylindre	Axe	Add	Prix
OD				
OG				

Total de verre: 3500,00 DA

Total de Monture: 1000,00 DA

Total: 4500,00 DA

Arrêtée la présente facture à la somme de:

Fourquatre mille cinq cent dirhams

LUNETTES 17 s.a.r.l

Nr 03 Hay El Massira Lot Guessous

Nr 21 Ain Harrouda Mohammedia

ICE: 001815899000056

Lot. Guessous N° 3 Hay Al Massira Ain Harrouda

Patente: 39600260 R.C: 18935 I.F: 20707505 ICE: 001815899000056

Tél: 06 33 28 73 29 - 06 40 00 45 41